



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 58 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : suite donnée à l'Année
internationale des personnes âgées : deuxième
Assemblée mondiale sur le vieillissement**

Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 62/130, résume les résultats du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et décrit les grandes lignes du cadre stratégique d'application demandé par l'Assemblée générale. La conclusion contient un certain nombre de recommandations soumises à l'Assemblée générale pour examen.

* A/63/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Résultats du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002	3–27	3
III. Renforcement des capacités : aspects nationaux et internationaux	28–37	11
IV. Description du cadre stratégique proposé en vue de l'application future du plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	38–63	14
A. Objectifs du cadre	41–43	14
B. Structure et principaux éléments du cadre	44–59	15
C. Procédure d'élaboration du cadre stratégique d'exécution	60–63	20
V. Recommandations en vue d'une action future	64–68	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/130 intitulée « Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement », l'Assemblée générale encourage les États Membres à faire davantage pour tâcher de développer leurs capacités de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid selon leurs priorités nationales déterminées dans le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002¹, réalisé pendant la période 2007-2008. Dans cette résolution, l'Assemblée générale prie aussi le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-troisième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport s'appuie sur les informations fournies par les États Membres sous forme de rapports nationaux d'examen et d'évaluation, ainsi que d'autres informations disponibles au Secrétariat.

2. L'évaluation des politiques et textes législatifs en vigueur offre une base solide pour le renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de demain. Outre qu'il contient des conclusions du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, mené à bien lors de la quarante-sixième session de la Commission du développement social en février 2008, le rapport décrit les grandes lignes d'un cadre stratégique d'application en vue d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dans les années à venir.

II. Résultats du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002

3. Le premier cycle mondial d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid a eu lieu en 2007 et 2008 au cours des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions de la Commission du développement social. Le Secrétaire général, dans les rapports établis pour ces sessions, et l'Assemblée générale ont montré les principaux faits nouveaux et tendances enregistrés dans le domaine du vieillissement depuis la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'était tenue en 2002 (E/CN.5/2007/7 et Corr.1), et résumé les résultats préliminaires du cycle d'examen et d'évaluation (E/CN.5/2008/7 et Corr.1). En outre, les commissions régionales des Nations Unies ont transmis une note à la Commission du développement social, à sa quarante-sixième session, sur les activités de mise en œuvre dans leurs régions respectives (E/CN.5/2008/2).

4. Par ailleurs, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a établi deux importants rapports analytiques concernant le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Le premier, intitulé *La situation économique et sociale dans le monde, 2007*² a pour thème « Le développement durable dans un monde vieillissant » et contient une analyse approfondie des tendances et questions concernant le vieillissement et ses incidences sur le

¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution, annexe II.

² *La situation économique et sociale dans le monde, 2007 : le développement durable dans un monde vieillissant* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.C.1).

développement économique et social³. Le deuxième, intitulé *Regional Dimensions of the Ageing Situation*³, met l'accent sur les priorités régionales et sur les mesures prises dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid dans les cinq régions couvertes par les commissions régionales des Nations Unies.

5. En préparation de l'achèvement du volet mondial du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, les commissions régionales ont organisé des conférences, séminaires et ateliers à l'échelon régional. En octobre 2007, la Réunion de haut niveau sur l'examen et l'évaluation à l'échelon régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, organisée à Macao pour les pays d'Asie et du Pacifique, a débouché sur l'adoption du Document final de Macao. En novembre 2007, la Conférence ministérielle sur le vieillissement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tenue à Léon (Espagne), a adopté une déclaration intitulée « Une société ouverte à tous les âges : défis et chances ». Toujours en novembre 2007, un groupe d'experts sur le vieillissement s'est réuni à Addis-Abeba. En outre, en novembre 2007, le Séminaire régional sur l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement pour les pays d'Asie occidentale s'est tenu à Amman. Enfin, en décembre 2007, la deuxième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement, tenue à Brasilia pour examiner le processus d'examen et d'évaluation en Amérique latine et dans les Caraïbes, s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Brasilia. Les résultats de ces réunions ont été présentés à la Commission du développement social à sa quarante-sixième session en février 2008 par les secrétaires exécutifs des commissions régionales ou leurs représentants.

6. La Commission économique pour l'Afrique a fait état de résultats que l'on peut au mieux qualifier d'inégaux : un faible taux d'application du Plan d'action de Madrid et du Cadre d'action de l'Union africaine ainsi que du Plan d'action sur le vieillissement, et une connaissance des liens entre vieillissement de la population et développement. Les gouvernements africains ont généralement reconnu le problème posé par le vieillissement de la population et quelques-uns ont essayé de prendre en compte systématiquement les préoccupations des personnes âgées dans l'élaboration de leurs politiques et certains font une place au vieillissement dans leurs politiques de développement social. Cependant, un conflit de priorités pour les crédits budgétaires et le manque de moyens nécessaires des institutions ont limité l'efficacité de ces efforts. Les mécanismes de protection sociale ont davantage retenu l'attention, certains pays ayant mis en place ou élargi leur programme de protection sociale. Toutefois, la sécurité sociale proprement dite est souvent réservée aux seuls fonctionnaires et travailleurs du secteur structuré et l'immense majorité des personnes âgées en Afrique ne peuvent compter que sur la protection sociale informelle. Cependant, ces dernières décennies, ces systèmes informels de sécurité sociale, en espèces et en nature, assurés par la famille et la communauté s'amenuisaient à cause du relâchement des liens familiaux élargis et de l'urbanisation rapide. En général, il n'y a pas les spécialistes et le personnel nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes âgées. Leurs besoins spéciaux en matière de soins et de santé ne sont pas satisfaits à cause de la propagation rapide du VIH/sida en Afrique. Bien que le nombre de personnes âgées vivant avec le sida augmente, celles-ci ne sont pas prises en compte dans les

³ ST/ESA/318, disponible sur http://www.un.org/esa/socdev/ageing/research_papers.html.

programmes de surveillance de routine et reçoivent très peu de soins préventifs, d'information et de traitements.

7. La principale difficulté pour les programmes de sécurité sociale est d'accroître le nombre de bénéficiaires et de résoudre le problème de l'exclusion sociale. La plupart des pays ont besoin d'améliorer leurs systèmes de santé, afin que les soins de santé et le personnel sanitaire répondent aux besoins des personnes âgées dont le nombre augmente rapidement. On manque de données, d'informations ou de programmes de recherche axés spécifiquement sur le vieillissement, et il faut donc développer la recherche et la collecte de données reposant sur des observations factuelles pour guider les choix politiques et justifier les demandes de crédits. Il convient également d'encourager des processus de dialogue participatif et de prise de décisions associant toutes les parties prenantes, notamment les personnes âgées, pour améliorer la pertinence des politiques et des plans et pallier l'absence de coopération et de coordination intersectorielles entre le public et le privé et les organisations de la société civile afin de mener des interventions plus vigoureuses à grande échelle. Les institutions publiques et les organisations de la société civile n'ont pas les moyens nécessaires pour appliquer effectivement les plans.

8. Pour intensifier les efforts d'application du Plan d'action de Madrid et le Cadre d'action de l'Union africaine à l'échelon régional et national, la CEA se propose : a) de renforcer les capacités institutionnelles et humaines face aux nombreux problèmes liés au vieillissement; b) d'intégrer les problèmes liés au vieillissement dans leurs plans et stratégies de développement, s'agissant en particulier de réduire la pauvreté et de mettre en place des systèmes sanitaires; c) d'appuyer la recherche sur le vieillissement et le développement en Afrique, s'agissant notamment de l'incidence des changements climatiques sur les moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales, l'éducation permanente, la formation et l'alphabétisation, la construction de logements, l'approvisionnement en eau et l'amélioration de l'assainissement et de la santé; d) d'aider les gouvernements à appuyer l'application des politiques et plans concernant le vieillissement en inscrivant au budget des problèmes intéressant les personnes âgées; e) d'aider les gouvernements à mettre en place des mécanismes permettant à tous les principaux partenaires, y compris les personnes âgées, toute la gamme des organisations de la société civile et le secteur privé, afin d'engager un dialogue avec le secteur public en vue de l'adoption de décisions judicieuses; et f) d'aider les gouvernements à étudier les possibilités de coopération, de coordination et d'assistance transversales entre les secteurs public et privé et la société civile afin de répondre aux besoins des personnes âgées.

9. La Commission économique pour l'Europe (CEE) reconnaît à la fois les multiples problèmes et les possibilités découlant du vieillissement dans cette région où la proportion de personnes âgées a atteint un niveau sans précédent et ne cesse d'augmenter. Face aux problèmes que pose le vieillissement de la population, la CEE a été la première commission régionale à élaborer une stratégie régionale d'application du Plan d'action de Madrid, qui a été adoptée par la Conférence ministérielle sur le vieillissement à Berlin en septembre 2002, cinq mois seulement après la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Cette stratégie régionale est un cadre comprenant 10 engagements destinés à aider les États Membres à apporter les réponses voulues aux défis et aux possibilités liés au vieillissement de la population de manière à créer une société adoptée à tous les âges.

10. Le secrétariat de la CEE facilite la mise en œuvre de la stratégie régionale en encourageant les partenariats avec les principales parties prenantes dans la région, à savoir : les États Membres, les organisations de la société civile et les milieux universitaires. Un réseau de coordonnateurs nationaux sur le vieillissement a été créé au cours de la période 2004-2006 pour échanger des données d'expérience et aider à renforcer les capacités à toutes les étapes. Un partenariat avec le Centre européen de recherche en politique sociale a été créé à Vienne avec l'appui du Gouvernement autrichien pour assurer un appui technique au suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale.

11. L'analyse des 35 rapports nationaux reçus par le secrétariat de la CEE a permis de faire connaître les principaux succès, ainsi que les principales lacunes dans la mise en œuvre de la stratégie régionale. Si des progrès notables ont été enregistrés dans le respect des 10 engagements de la stratégie, certains domaines de ces engagements ont suscité bien plus d'intérêt que d'autres. Ceux qui ont le plus retenu l'attention, comme l'indiquent les rapports des 35 pays, sont l'engagement 4 : systèmes de protection sociale (16 pays); l'engagement 7 : qualité de la vie, santé et bien-être (12 pays); l'engagement 5 : marchés du travail (8 pays) et l'engagement 2 : participation (5 pays).

12. La grande majorité des pays ayant présenté un rapport ont adopté ou étaient en train de rédiger des descriptifs de programme nationaux détaillés sur le vieillissement. Les gouvernements ont souligné la collaboration avec les organisations de la société civile et la promotion d'une démarche participative dans la mise en œuvre. Néanmoins, la méthode d'examen et d'évaluation qui part de la base, au niveau national, préconisée par la Commission du développement social (voir résolution du Conseil économique et social 2003/14) n'est guère appliquée.

13. Les travaux de la Conférence régionale de Léon ont également permis de recenser les priorités pour les interventions futures concernant le vieillissement dans la région de la CEE : intégration du vieillissement dans toutes les politiques; promotion d'une image positive des personnes âgées; démarginalisation des personnes âgées et promotion de leur pleine participation; adaptation des systèmes de protection sociale en vue de prévenir et réduire la pauvreté et l'exclusion sociale et d'améliorer la qualité de vie à tous les âges; promotion de politiques qui permettent de ne pas perdre santé et sécurité en vieillissant et d'avoir une vie autonome et digne; mise en place de services sociaux viables et de meilleure qualité, ainsi que de soins de santé et de soins de longue durée pour les personnes âgées qui en ont besoin; promotion de la croissance économique d'une société vieillissante en tirant pleinement parti de l'expérience et des aptitudes que les personnes âgées ont acquises tout au long de leur vie; promotion de la solidarité entre les générations; et conception de politiques favorables à la famille permettant de concilier la vie professionnelle et la vie familiale afin de résoudre les problèmes que poseront désormais les très faibles taux de natalité et le vieillissement de la population. En somme, la Déclaration de Léon réaffirme les engagements des programmes de Madrid et de Berlin et renforce l'approche intégrée d'une société où coexistent tous les âges combinant à la fois défis et possibilités.

14. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de nombreux efforts ont permis d'améliorer sensiblement la situation des personnes âgées, mais les progrès restent très inégaux. Au plan positif, la protection des revenus a joué un rôle important dans le

programme de nombreux gouvernements, avec l'adoption de programmes tendant à protéger spécialement les personnes âgées qui n'ont pas pu cotiser au système de protection sociale officiel. Les gouvernements ont également essayé de promouvoir l'emploi des personnes âgées et encouragé des activités productives. Les lacunes des services de santé ont bien plus retenu l'attention et de gros efforts ont été faits pour adapter les services de santé aux besoins des personnes âgées. Ainsi les services de soins spécialisés ont été renforcés, notamment l'hospitalisation, les services de consultation, tout comme les soins à domicile et les soins d'urgence. Des efforts ont été faits pour renforcer la formation en gériatrie et en gérontologie, notamment en améliorant les programmes d'études. Enfin, les établissements de soins de longue durée ont été sensiblement améliorés et des réglementations supplémentaires régissant leur création ont été adoptées. Pour créer un climat favorable et porteur, les pays de la région se sont également attachés à lutter contre la maltraitance et la discrimination à l'égard des personnes âgées et à promouvoir des réseaux de protection sociale et des familles élargies et à faciliter l'accès à un logement convenable.

15. Parmi les principaux problèmes qu'il faudra résoudre dans la région, on peut mentionner la partie des systèmes de protection sociale qui reste inadéquate ainsi que la mauvaise qualité des prestations et services, qui sont rarement à la hauteur. Les inégalités dans l'accès aux services de santé persistent, ce qui empêche les personnes âgées de bénéficier pleinement de soins de santé de qualité. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine dans la région. Il convient également de mentionner la question de l'inclusion sociale des personnes âgées et de leur participation à la vie politique. Beaucoup reste encore à faire pour leur faire jouer un rôle plus actif et pour donner une image positive de la vieillesse. Les personnes âgées n'ont pas encore les moyens de participer pleinement à la prise de décisions qui ont des incidences sur leur bien-être et leur voix n'est pas toujours entendue quand les gouvernements conçoivent ou formulent leurs programmes. L'un des problèmes cruciaux concerne la création à l'échelon national de mécanismes d'application des dispositions des lois et politiques nationales. En dépit des efforts faits pour sensibiliser l'opinion aux questions du vieillissement, celles-ci ne sont pas jugées prioritaires dans les politiques gouvernementales et les mécanismes institutionnels restent en deçà des attentes dans ce domaine.

16. Dans la Déclaration de Brasilia adoptée à la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le 6 décembre 2007, les représentants ont, notamment, proposé la mise en place de cadres juridiques et de mécanismes de suivi pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales des personnes âgées, qu'elles vivent dans des établissements de soins de longue durée ou chez elles, et pour faciliter la formulation et l'application de lois et de programmes visant à prévenir la maltraitance, l'abandon, le délaissement, les mauvais traitements et la violence dont sont victimes les personnes âgées⁴. De plus, ils se sont engagés à tenir des consultations avec les gouvernements de la région « pour promouvoir l'élaboration

⁴ Déclaration de Brasilia adoptée à la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes : towards a society for all ages and rights-based social protection (LG/G.2359), par. 13.

d'une convention sur les droits des personnes âgées dans le cadre des Nations Unies »⁵.

17. La réunion de haut niveau sur l'examen régional du Plan d'action de Madrid organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) propose notamment d'accroître le nombre de mécanismes institutionnels mis en place ainsi que des politiques, stratégies, plans et mécanismes de suivi existant à l'échelon national pour faire face au vieillissement de la population. En outre, d'étroites relations ont été établies entre les gouvernements et les organisations de la société civile. De façon générale, on constate une progression dans la création ou l'expansion de mécanismes de protection sociale, ainsi que dans la promotion d'initiatives permettant de vieillir chez soi, avec services intégrés de soins à domicile et création d'un environnement adapté aux personnes âgées. La mise en place de programmes de solidarité entre les générations et une sensibilité accrue des médias aux questions relatives au vieillissement montrent qu'une plus grande attention est accordée aux personnes âgées dans la région.

18. Cependant, les États membres de la CESAP ont également identifié plusieurs obstacles rencontrés ces cinq dernières années. Il est toujours difficile de mobiliser des ressources pour les programmes relatifs au vieillissement, de faire mieux connaître les questions de vieillissement et le Plan d'action de Madrid proprement dit, et de renforcer les capacités. Les zones rurales sont largement laissées pour compte dans les initiatives se rapportant au vieillissement. À cause de l'évolution de la structure familiale et de la forte proportion de personnes vivant seules, l'assistance que la famille apporte aux personnes âgées diminue de plus en plus. Un objectif essentiel de la politique nationale devait être de considérer le vieillissement comme une étape de la vie et de s'y préparer tout au long de sa vie. À cause de la transition épidémiologique et de la progression des maladies chroniques, il sera de plus en plus important d'avoir accès à des soins de santé de qualité à des coûts abordables.

19. Compte tenu des problèmes actuels tels que le manque de ressources, l'insécurité de revenus, la pauvreté et l'exclusion des personnes âgées, il est primordial que toutes les parties prenantes participent activement à l'application du Plan d'action de Madrid dans la région. Il faudra s'attacher en priorité : a) à intégrer davantage les problèmes du vieillissement dans les politiques et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté; b) à créer et renforcer des programmes de sécurité sociale fondés sur plusieurs éléments; c) à offrir des services qui soient abordables, accessibles, adaptés aux personnes âgées et culturellement appropriés en matière de santé, rééducation, soins palliatifs et services sociaux; d) à créer un environnement adapté aux personnes âgées pour leur permettre de vieillir chez elles, grâce à des infrastructures et services de santé facilement accessibles au niveau de la communauté.

20. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid consistaient notamment à créer des comités nationaux, qui dans la plupart des cas comprennent des représentants des secteurs privé et public, et qui relèvent généralement du Ministère des affaires sociales. Plusieurs pays ont formulé une politique nationale du vieillissement, ou élaborent

⁵ Ibid., par. 26.

actuellement un plan d'action sociale intégré comprenant des politiques spécifiques au vieillissement. Les politiques et programmes généraux actuels englobent fréquemment des plans et des projets conçus spécialement pour les personnes âgées mais il y a souvent un manque de coordination. En général, le soutien offert aux personnes âgées continue d'être axé sur l'aide sociale plus que sur les services au lieu d'être une approche fondée sur l'épanouissement des personnes âgées, l'exercice de leurs droits et la participation. Dans nombre de pays de la région, les services de santé comptent davantage de centres spécialisés, de structures d'accueil et de cliniques mobiles, en particulier dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Certains pays ont introduit l'enseignement de la gériatrie dans les facultés de médecine et des questions liées au vieillissement dans les écoles et les universités.

21. À cause de l'évolution des modes de vie et des types de foyer, il est peu probable que les membres de la famille s'occupent des personnes âgées à la santé fragile, en particulier de celles qui ont des besoins spéciaux. Le grand nombre de veuves se traduit également par une augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes, ce qui est une cause de vulnérabilité et peut créer divers problèmes psychologiques et de santé. Du fait de l'absence ou de l'insuffisance des pensions de retraite, la majorité des personnes âgées continuent de travailler au-delà de l'âge légal de retraite. La grande majorité des femmes arabes ne travaillent pas dans le secteur structuré et les femmes âgées sont donc tributaires de la pension du chef de famille, si celui-ci en touche une.

22. En outre, les personnes âgées ont constamment des problèmes de santé. Certains pays connaissent des taux élevés de maladies chroniques, comparables à ceux des pays plus développés. Dans d'autres pays, principalement en Afrique du Nord, ce sont les maladies contagieuses et infectieuses qui dominent. Les personnes âgées signalent aussi plus de difficultés dans les activités de la vie quotidienne. En outre, ces pays manquent de personnel qualifié et de spécialistes de la gériatrie. Il y est difficile, voire impossible, de bénéficier de services spécialisés à domicile.

23. Il semble que la participation des personnes âgées à la vie publique et leur représentation au parlement soient déterminées par leur situation sociale – souvent liée à leur pouvoir économique et politique. Les stéréotypes négatifs concernant le vieillissement et les personnes âgées ont la vie dure : celles-ci sont toujours considérées comme fragiles et dépendantes. On constate une absence d'associations ou d'organisations de la société civile représentant les intérêts et les besoins des personnes âgées ou défendant leurs droits. L'intégration de la question du vieillissement comme étape de la vie dans les plans de développement, qui pourrait contribuer à l'éducation continue, à une meilleure nutrition ou à l'adoption d'un mode de vie sain dans la fleur de l'âge débouchant sur une meilleure qualité de vie pendant la vieillesse, est largement négligée.

24. La CESAO et d'autres organismes du système des Nations Unies ont aidé les États Membres de la région dans ce domaine. Les efforts conjoints pourraient être renforcés, si tous les partenaires assument leurs responsabilités, et favorisent une politique sociale intégrée, fondée sur l'équité, l'égalité des chances, la solidarité entre les générations et les droits de l'homme. Il faudrait s'efforcer d'assurer aux personnes âgées une sécurité sociale et des soins de santé appropriés pour leur permettre de rester actives et d'avoir une vie autonome au sein de leur communauté. Les organismes des Nations Unies devraient préconiser et faciliter la création d'un

système d'assistance sociale qui soit à la fois officiel et officieux. En outre, il faudrait mettre les familles davantage en mesure de prendre soin des personnes âgées dans leur environnement familial, promouvoir la participation active de celles-ci et intégrer les politiques de vieillissement dans le développement, mener des travaux de recherche et recueillir des données dans la perspective de politiques ou de programmes fondés sur des observations factuelles.

25. En général, dans les différentes régions du système des Nations Unies, les États Membres ont réalisé des progrès importants dans l'application de politiques favorables aux personnes âgées. Les gouvernements ont souvent mis en œuvre des politiques novatrices de grande portée, axées sur a) la création de nouveaux mécanismes de protection sociale (tels que les pensions de protection sociale dans certains pays en développement ou des réformes pour stabiliser les caisses de retraite et de pension existantes dans les régions plus développées); b) la prestation de soins de santé aux personnes âgées; c) l'adaptation des marchés du travail et des systèmes de soins pour tenir compte du vieillissement accéléré de la population; d) une plus large participation des personnes âgées à diverses activités sociales, notamment en encourageant l'emploi de personnes âgées; e) la nécessité d'accorder l'attention voulue à la formation en gériatrie et en gérontologie; f) la prévention de la discrimination et de la maltraitance à l'égard des personnes âgées; g) la création de programmes de solidarité entre les générations; et h) une sensibilisation accrue aux questions liées au vieillissement.

26. Parallèlement à ces résultats et à ces efforts, les obstacles suivants à la pleine application du Plan d'action de Madrid ont été mentionnés : a) la faible couverture des personnes âgées par les programmes officiels de protection sociale, en particulier dans les pays en développement, venant s'ajouter à la disparition progressive des systèmes officieux de protection sociale due aux migrations et à l'évolution de la structure familiale; b) les difficultés d'accès des personnes âgées aux soins et aux services de santé appropriés; c) la faible participation des personnes âgées à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la communauté; d) les possibilités limitées d'éducation permanente et de formation suivie pour les personnes âgées; e) la nécessité d'améliorer l'autonomie des personnes âgées pour leur permettre de vieillir dans leur communauté; f) les investissements nécessaires pour que les personnes âgées puissent exercer leurs droits civils; g) une plus grande participation des personnes âgées à l'évaluation des politiques et programmes actuels concernant le vieillissement de la population; h) la nécessité de s'intéresser davantage aux besoins des personnes âgées en milieu rural; et i) la nécessité d'intégrer davantage les préoccupations des personnes âgées. L'un des principaux problèmes est le manque de données ventilées par âge et les limites actuelles des capacités.

27. Il est possible de lever ces obstacles, à en juger par diverses réponses à l'enquête que l'ONU mène actuellement sur les politiques mondiales en matière de population, qui indiquent à quel point les gouvernements s'intéressent à la transformation de la pyramide des âges, en particulier la proportion croissante de personnes âgées de 60 ans ou plus⁶. Selon cette enquête, en 2007, plus de la moitié des pays estiment que le vieillissement de la population est un sujet de préoccupation majeur, ce qui montre l'intérêt croissant que suscite la question du

⁶ *World Population Policies 2007* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XIII.8), p. 10.

vieillessement de la population. Pour les pays d'velopp'is, le vieillissement de la population est le deuxi'eme probl'eme d'omographique le plus important, apr'es l'epid'emie du VIH/sida, quatre sur cinq de ces pays estimant que le vieillissement de la population est tr'es pr'occupant. Parmi les pays en d'veloppement, 45 % partagent ce point de vue, m'eme si ce pourcentage varie sensiblement d'une r'egion 'a l'autre. En Am'rique latine et dans les Cara'ibes, 70 % des pays y voient un grave sujet de pr'occupation.

III. Renforcement des capacit'is : aspects nationaux et internationaux

28. Le Plan d'action de Madrid souligne qu'une coop'eration internationale renforc'ee et cibl'ee permettrait de mieux appliquer le processus et la communaut' internationale est invit'ee 'a aider les pays en d'veloppement et les pays en transition dans leurs efforts. Selon le Plan de campagne pour la mise en oeuvre du Plan d'action international de Madrid (A/58/160, sect. III), le renforcement des capacit'is nationales et l'int'egration du vieillissement dans les programmes nationaux de d'veloppement sont les deux volets principaux du processus d'application. Compte tenu des recommandations du Plan de Madrid, les 'elements essentiels du renforcement des capacit'is nationales dans le domaine du vieillissement sont les infrastructures juridiques et institutionnelles; les ressources humaines; la mobilisation de ressources financi'eres; la recherche, la collecte et l'analyse de donn'ees; et l'adoption de politiques judicieuses, notamment le recours au concept de l'int'egration (voir A/61/167, sect. I et II). Dans sa r'esolution 61/142, l'Assembl'ee g'enerale a encourag'ee les gouvernements 'a s'attacher davantage au renforcement des capacit'is de lutter contre la pauvret' chez les personnes 'age'es, surtout les femmes, en int'egrant les questions li'ees au vieillissement dans les strat'egies d'elimination de la pauvret' et les plans nationaux de d'veloppement.

29. Plusieurs organismes des Nations Unies contribuent activement au renforcement des capacit'is pour donner suite 'a la deuxi'eme Assembl'ee mondiale sur le vieillissement. La plupart de ces organismes travaillent dans leurs domaines d'expertise traditionnels, notamment la collecte et l'analyse de donn'ees (Division de la population du D'epartement des affaires 'conomiques et sociales, Division de statistique de l'ONU), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); la formulation et la mise en oeuvre de politiques et programmes nationaux de population, notamment sur les questions relatives au vieillissement de la population, et la formation du personnel (FNUAP); la formulation de recommandations 'a l'intention des diff'erents 'Etats Membres sur la fa'con de renforcer leurs politiques nationales concernant l'emploi et le march' de l'emploi [Organisation internationale du Travail (OIT)] et de promouvoir l'int'egration et la participation des personnes 'age'es dans les strat'egies de d'veloppement rural et de s'curit' alimentaire [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)]. L'Organisation mondiale de la Sant' (OMS) se concentre sur plusieurs initiatives de renforcement des capacit'is : services de soins de sant' primaires pour les personnes 'age'es, soutien aux personnes 'age'es pour leur assurer un vieillissement actif dans les centres urbains (un projet villes-amies des a'n'is), et int'egration des politiques de sant' et d'aide sociale. La Banque mondiale fournit une assistance technique aux pays entreprenant des r'formes de leurs syst'emes de pensions. Les commissions r'egionales des Nations Unies ont 'labor' et publi' des strat'egies d'application

régionales du Plan d'action de Madrid, notamment des approches pour le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan. Cependant, faute de ressources, l'assistance technique aux États Membres a été, dans le meilleur des cas, sporadique.

30. Plusieurs organisations non gouvernementales internationales collaborent avec les gouvernements et des organisations non gouvernementales nationales à l'intégration du vieillissement dans les plans nationaux de développement (HelpAge International) et à la promotion de la conception et de l'application de politiques fondées sur des observations factuelles (l'Association internationale de gérontologie et de gériatrie et la Fédération internationale du vieillissement).

31. Depuis que le Plan d'action de Madrid a été adopté, le Département des affaires économiques et sociales a aidé plusieurs pays à le mettre en œuvre. La coopération technique doit permettre de renforcer les capacités nationales pour examiner les défis et les possibilités liés au vieillissement. Les deux sources de financement de l'assistance technique ont été le Programme ordinaire de coopération technique du Département et, depuis 2006, un projet financé au moyen du Compte pour le développement intitulé « Renforcement des capacités pour intégrer les personnes âgées dans les objectifs et cadres de développement ». Ces activités ont été entreprises dans les pays suivants : Arménie, Cameroun, Égypte, Grenade, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Moldova, Sénégal, Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago.

32. En 2007, à la suite d'une mission consultative conjointe effectuée en Arménie par le Département des affaires économiques et sociales et le FNUAP, l'État a décidé d'élaborer une stratégie sur le vieillissement à partir des résultats d'une enquête nationale qui a été achevée en juin 2008. Les données seront présentées dans le cadre d'un atelier qui sera organisé à la fin de l'année.

33. Le Département a également organisé en 2007 une mission au Cameroun, qui a permis aux pouvoirs publics et à la société civile de procéder à une évaluation des besoins. Les organismes publics recensent maintenant les organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions de vieillissement dans le pays, avant d'entamer dans chaque région des consultations avec les parties prenantes, pour leur demander de contribuer à l'élaboration d'un plan national d'action sur le vieillissement. Les besoins ont également été évalués en 2007 à la Grenade, et un atelier a été organisé pour établir un premier projet de plan national d'action sur le vieillissement. À la suite de consultations avec le personnel du Département, le Gouvernement kirghiz a créé un groupe de travail interministériel qui a conçu un projet de plan d'action sur le vieillissement. Au Sénégal, un atelier organisé en 2007 a élaboré un projet de plan en vue de la formulation d'une politique nationale en matière de vieillissement. En juin 2008, un atelier multipartite a été organisé pour aider le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis à réviser et arrêter la version définitive d'un projet de cadre directeur sur le vieillissement, dont la première version date de 2005. Les missions d'évaluation des besoins entreprises à Moldova en avril 2008 et au Kazakhstan en juin 2008 ont aidé ces pays à cerner les priorités en vue d'actions futures en matière de vieillissement. Les activités de suivi à Moldova consisteront à apporter une aide à la création d'un centre d'analyse chargé d'appuyer l'élaboration de cadres d'action. Au Kazakhstan, on envisage des activités axées sur l'intégration des problèmes de vieillissement dans les politiques et programmes démographiques.

34. Aux fins d'aider les organismes publics à renforcer leurs capacités dans le domaine du développement, le Département des affaires économiques et sociales a préparé, en coopération avec les plus éminents universitaires et praticiens dans le domaine du vieillissement⁷, un guide pour l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au niveau national, qui met à la disposition des pouvoirs publics et des autres parties prenantes un cadre leur permettant d'élaborer des politiques efficaces intéressant les personnes âgées et d'intégrer les préoccupations liées au vieillissement dans tous les aspects du développement. Les questions traitées concernent notamment la promotion de liens harmonieux entre développement et changement démographique; le souci d'efficacité dans la protection sociale des personnes âgées; la prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques de santé; l'étude de différents aspects de la prestation de soins et de services dans différents cadres et l'objectif d'inclusion sociale et de participation politique de toutes les personnes âgées.

35. Outre le guide susmentionné, une publication technique préliminaire est désormais disponible en ligne : elle a été préparée dans le cadre des activités financées au moyen du Compte pour le développement, visant à intégrer les personnes âgées dans les objectifs et cadres de développement, sur la base de l'expérience tirée de la collaboration au niveau national entre le Département des affaires économiques et sociales et les pouvoirs publics depuis 2003⁸. Cette publication pourra être modifiée et élargie en fonction des réactions des parties prenantes et de l'expérience acquise au niveau des pays.

36. Dans le cadre des activités de développement des capacités, on a recensé plusieurs contraintes majeures entravant l'aptitude des pays à aborder les questions liées au vieillissement de leur population, les principales étant l'incapacité d'élaborer des politiques globales spécifiques sur le vieillissement; l'absence de données ventilées par âge; la méconnaissance des avantages de l'inclusion sociale et de l'intégration des personnes âgées; l'absence d'efforts concrets en faveur de la participation des personnes âgées à la formulation des politiques; la difficulté de l'élaboration de mesures d'application effectives à partir des documents stratégiques existants et les contraintes liées aux ressources.

37. Sur la base d'une analyse des données recueillies au cours du premier cycle d'examen et d'évaluation, on peut envisager l'objet principal des activités futures de coopération technique. Il s'agirait d'aider les pouvoirs publics à reprendre les efforts d'intégration, les démarches participatives et les approches reposant sur des observations factuelles comme principaux outils permettant d'élaborer, d'appliquer et de surveiller les politiques et programmes dans le domaine du vieillissement. Pour aider les pouvoirs publics à élaborer et mettre à profit des démarches de ce type, il faudrait que les mesures de coopération technique soient axées sur la formation, qui est un des mécanismes les plus efficaces de renforcement des capacités. Une coopération internationale plus ciblée devrait aider à consolider des fonds limités et à améliorer la coordination des activités de coopération technique entre des partenaires traditionnels tels que le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds des Nations Unies pour la population et les commissions régionales, tout en encourageant la participation de nouveaux donateurs multilatéraux et bilatéraux.

⁷ Disponible au <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/papers/guide.pdf>.

⁸ Disponible au http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/building_natl_capacity/guiding.pdf.

IV. Description du cadre stratégique proposé en vue de l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

38. Dans sa résolution 62/130, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission du développement social, à sa quarante-septième session, un cadre stratégique d'exécution reposant sur une analyse des activités nationales menées depuis 2002 pour dégager les priorités des politiques à suivre à l'avenir et recenser les mesures à prendre aux fins d'une coopération internationale destinée à appuyer les activités nationales de mise en application.

39. Comme indiqué dans la résolution 46/1 de la Commission du développement social⁹, le Secrétaire général est prié de tenir avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, notamment les organisations du système des Nations Unies, des consultations, en prenant en compte les contributions des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales, en particulier de celles qui travaillent avec des personnes âgées et défendent leurs intérêts.

40. Afin de faciliter les consultations, le présent rapport donne les grandes lignes du cadre stratégique d'exécution. Les observations, les réactions et les recommandations inspirées par le cadre proposé sont encouragées, afin que celui-ci puisse être peaufiné et corresponde davantage aux besoins de toutes les parties prenantes.

A. Objectifs du cadre

41. Le cadre stratégique d'exécution vise à identifier un pôle d'activité précis en vue de la prochaine étape du processus de mise en œuvre et propose des mesures visant à restructurer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid jusqu'à la fin de sa première décennie, en 2012. De ce point de vue, il faudrait considérer le cadre stratégique d'exécution comme un document promotionnel plus que technique.

42. Si le cadre a pour objectif *global* de fournir des directives aux États Membres en vue de l'application du Plan de Madrid au cours des prochaines années, il met en lumière également un certain nombre d'objectifs *spécifiques*. Le premier exercice d'examen et d'évaluation a donné l'occasion de dresser un bilan et d'analyser les enseignements tirés; le cadre s'appuiera sur ces résultats pour aider à tracer la voie pour l'étape suivante. Il privilégiera à cette fin deux *dimensions essentielles* de la mise en œuvre : déterminer les principaux domaines prioritaires sur lesquels il faudra se pencher au cours de la deuxième moitié de la première décennie et renforcer les capacités nationales dans le domaine du vieillissement.

43. L'accent sera mis sur les activités nationales d'application; le cadre vise également à améliorer la coopération internationale sur les questions de vieillissement, notamment à renforcer la capacité institutionnelle du système des Nations Unies en matière d'appui à l'action menée sur le plan national. Cela comprendra par exemple le maintien et le renforcement du rôle des coordonnateurs des Nations Unies chargés de la question du vieillissement afin de leur permettre de

⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 6 (E/2008/26), chap. I, sect. C.

remplir leurs responsabilités pour ce qui est de faire avancer l'application du Plan d'action de Madrid, au vu des priorités et des approches énoncées dans le cadre stratégique d'exécution.

B. Structure et principaux éléments du cadre

44. Il est proposé de structurer le cadre stratégique d'exécution en fonction des quatre éléments suivants : premièrement, déterminer les *principaux domaines prioritaires* sur lesquels il faudra se concentrer au cours des cinq prochaines années; deuxièmement, choisir les *principales approches* à promouvoir dans chacun de ces principaux domaines prioritaires; troisièmement, mettre l'accent sur la définition de cibles et d'indicateurs nationaux permettant de mesurer le progrès dans la mise en œuvre; quatrièmement, suggérer des mesures visant à améliorer la coopération internationale dans le domaine du vieillissement.

1. Déterminer les principaux domaines prioritaires sur lesquels il faudra se concentrer au cours des cinq prochaines années

45. En déterminant les mesures à prendre au niveau national en matière de vieillissement, il est d'abord essentiel de confirmer les orientations et les objectifs prioritaires du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Si tous les objectifs décrits dans ce plan demeurent valables, les États Membres peuvent choisir de privilégier telle ou telle priorité dans l'avenir immédiat, ce qui permettra de canaliser leurs efforts et leurs ressources vers les domaines les plus urgents et les plus prometteurs en termes de résultats mesurables au cours des cinq prochaines années de la mise en œuvre.

46. En sélectionnant un nombre restreint d'objectifs prioritaires sur lesquels fixer leur attention, les États Membres devraient surtout s'attacher à choisir ceux qui sont réalistes, faisables et les plus susceptibles d'être atteints dans les années à venir.

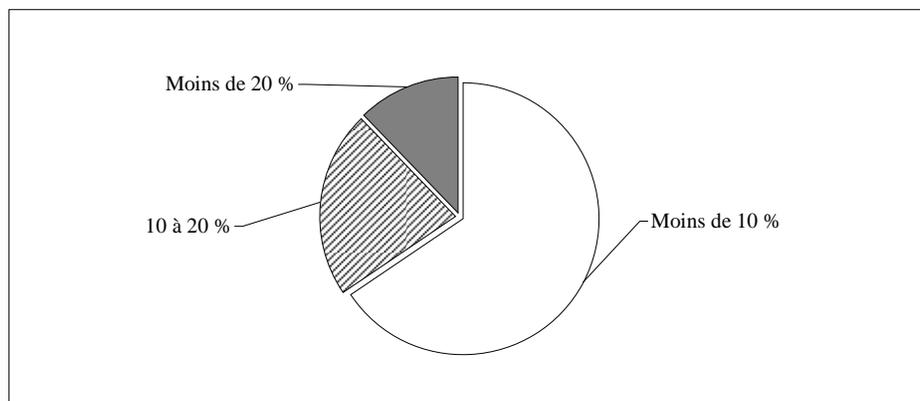
47. Les priorités en matière de vieillissement peuvent être déterminées en partie par le type de vieillissement que connaît un pays, à savoir vieillissement rapide (la plupart des pays développés), modéré (les pays à revenu intermédiaire) ou lent (pays à faible revenu). Le tableau 1 indique que le rythme du vieillissement de la population entre 2005 et 2025 variera selon le pays : la population de plus de 60 ans devrait augmenter lentement (de moins de 2 %) dans certains pays, modérément (de 2 à 6 %) dans d'autres et rapidement (de plus de 6 %) dans d'autres encore. Si, dans la majorité des pays, moins de 10 % des habitants ont plus de 60 ans, cette situation changera considérablement d'ici à 2025, lorsque les personnes âgées constitueront au moins 10 % de la population dans la plupart des pays et plus de 20 % dans un nombre croissant de pays. Le tableau 2 donne la répartition actuelle (2005) et estimative (2025) des plus de 60 ans. Compte tenu de cette transformation démographique prévue, on trouvera ci-après des exemples des types de priorités que les pays souhaiteront peut-être choisir.

Tableau 1
**Changement du pourcentage des plus de 60 ans dans la population,
dans 179 pays (2005-2025)**

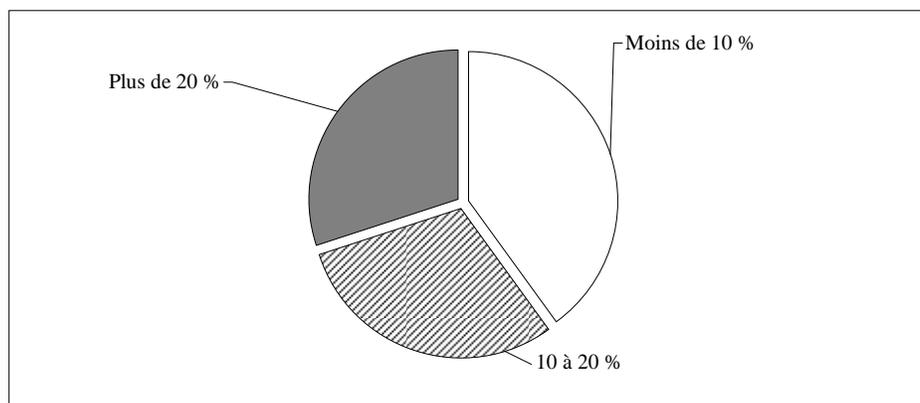
<p>Viellissement rapide Augmentation supérieure à 6 points 58 pays</p>	<p>Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Guyana, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lituanie, Malaisie, Malte, Maurice, Mexique, Moldova, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago</p>
<p>Viellissement modéré Augmentation de 2 à 6 points 74 pays</p>	<p>Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Cambodge, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Luxembourg, Maldives, Maroc, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Venezuela (République bolivarienne du), République dominicaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République arabe syrienne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie, Suède, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam</p>
<p>Viellissement lent Augmentation inférieure à 2 % 47 pays</p>	<p>Afghanistan, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Îles Salomon, Iraq, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Yémen, Zambie, Zimbabwe</p>

Note : Les données pour toutes les statistiques proviennent de *World Population Prospects: The 2006 Revision*, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (2007). Ces 179 pays sont les États Membres des Nations Unies pour lesquels les données sont disponibles.

Tableau 2
**Répartition de 179 pays, en fonction de la proportion
 de la population âgée de plus de 60 ans, 2005**



**Répartition de 179 pays, en fonction de la proportion
 de la population âgée de plus de 60 ans, 2025 (prévisions)**



Note : Les données pour toutes les statistiques proviennent de *World Population Prospects: The 2006 Revision*, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (2007). Ces 179 pays sont les États Membres des Nations Unies pour lesquels les données sont disponibles.

48. Les pays dont la population vieillit rapidement pourraient tendre à s'attacher davantage à promouvoir des styles de vie sains et un vieillissement actif en prenant en compte tous les stades de la vie dans la conception de la santé et du bien-être. Cette approche qui permet de « mieux vivre les années gagnées » peut également aider à juguler l'augmentation des dépenses de santé, qui est une préoccupation majeure dans les pays développés. En maintenant plus longtemps une bonne santé, on peut également alléger le fardeau que peuvent représenter les soins associés à l'accroissement de la population du quatrième âge, les plus de 80 ans. Les pays qui connaissent un vieillissement rapide peuvent également continuer d'apporter des modifications à leurs programmes de maintien des revenus, y compris les régimes

de retraite et de sécurité sociale, de manière à maintenir leur viabilité pour un nombre croissant de retraités.

49. Les pays qui connaissent un vieillissement modéré peuvent décider d'introduire des modifications de la constitution et des textes législatifs en vue de protéger les droits des personnes âgées, notamment des dispositions visant à prévenir les abandons, la maltraitance et la violence. À mesure que les personnes âgées constitueront une part plus importante de la population de ces pays, il deviendra de plus en plus important de mettre en place un cadre protégeant leurs droits et garantissant leur participation aux décisions politiques qui les touchent. Par ailleurs, ces pays voudront peut-être redoubler d'efforts en vue de promouvoir des images plus positives du vieillissement, notamment dans les pays dont les économies sont en transition où les personnes âgées ne sont pas toujours décrites en termes positifs.

50. Les pays qui connaissent un vieillissement lent peuvent envisager de consacrer davantage d'attention à la problématique du vieillissement, de façon à l'intégrer aux objectifs du Millénaire pour le développement, d'autant que ce processus doit s'achever en 2015. Ce faisant, les décideurs dans ces pays pourraient porter leur attention sur les liens entre vieillissement et pauvreté, et veiller à ce que les efforts en vue d'éliminer la pauvreté profitent également aux personnes âgées. En outre, ces pays peuvent saluer dûment les importantes contributions économiques et sociales apportées au développement par les personnes âgées, notamment en tant que pourvoyeurs de soins non rémunérés.

2. Choisir les principales approches des politiques nationales

51. En vue de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires en matière de vieillissement, les États Membres peuvent opter pour quatre approches des politiques nationales liées au vieillissement, qui pourraient se définir ainsi : sensibilisation; intégration du vieillissement; démarginalisation des personnes âgées; et renforcement des capacités nationales en matière de vieillissement.

52. Bien que six années se soient écoulées depuis la tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, le Plan d'action de Madrid reste mal connu. Diverses initiatives pourraient permettre d'appeler davantage l'attention sur les multiples aspects du plan, notamment le renforcement des réseaux de coordonnateurs nationaux chargés des questions de vieillissement, qui travaillent avec les commissions régionales, et obtenir l'aide du Département de l'information du Secrétariat, afin d'élargir la couverture médiatique relative aux questions de vieillissement.

53. Il demeure difficile également d'intégrer le vieillissement dans le discours politique plus large. Si les programmes et les politiques s'adressant expressément aux personnes âgées continuent d'être valables, il est important aussi que les États Membres, notamment ceux dont les ressources sont limitées, intègrent la dimension du vieillissement dans leurs politiques générales de développement économique et social. Des exemples de pays qui sont parvenus à intégrer les problèmes de vieillissement peuvent s'avérer très utiles à cet égard.

54. Démarginaliser les personnes âgées pour leur permettre de participer pleinement et activement à la société se trouve au cœur du Plan d'action de Madrid. Les stratégies d'exécution futures pourraient privilégier deux approches

principales : d'une part protéger les droits et la dignité des personnes âgées, d'autre part donner une image à la fois positive et réaliste du vieillissement et des personnes âgées au sein de la société. Les États Membres peuvent s'assurer qu'il existe un cadre juridique approprié pour la défense des droits des personnes âgées, veiller à ce qu'elles aient voix au chapitre dans la formulation des politiques qui les concernent – et encourager la promotion d'images positives et équilibrées du vieillissement.

55. Le succès de l'application du Plan d'action de Madrid dépend dans une grande mesure de la capacité des autorités de chaque pays de répondre efficacement aux problèmes de vieillissement. Il faudrait donc consacrer une attention considérable au renforcement des capacités nationales en matière de vieillissement, y compris en investissant dans les ressources humaines, en renforçant les infrastructures institutionnelles, en mobilisant les ressources financières et en mettant davantage l'accent sur la recherche, la collecte et l'analyse de données.

3. Définir des cibles et des indicateurs nationaux permettant de mesurer les progrès

56. Il est essentiel de définir des cibles et des objectifs si l'on veut mesurer les progrès sur le plan de la mise en œuvre. Les pouvoirs publics peuvent commencer par forger un consensus sur un nombre limité de cibles et d'indicateurs qui permettraient de les mesurer à court et à moyen terme. Il faudrait pour cela se fier aux données et aux sources d'information existantes – qu'elles proviennent d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales ou d'organisations internationales – plutôt qu'essayer d'en obtenir de nouvelles. L'étape suivante serait de recenser les domaines dans lesquels il faudrait recueillir des données supplémentaires, avant d'élaborer un plan et un budget visant à réunir ces informations.

57. Les cibles devraient être assorties de délais de réalisation, ainsi que d'une série de mesures concrètes portant notamment sur la finalité; la situation actuelle; l'organisme chef de file; les besoins en matière de collecte de données et de recherche; les stratégies de diffusion, de collecte et d'analyse de l'information; les cours de formation et l'infrastructure institutionnelle nécessaires; les besoins de financement et les possibilités de collecte de fonds. Un premier groupe d'indicateurs figure déjà dans la publication intitulée *Guidelines for Review and Appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing: Bottom-up Participatory Approach*¹⁰, ce qui peut guider les pays dans le choix des cibles et des indicateurs nationaux permettant de mesurer les progrès dans la mise en œuvre.

4. Suggérer des mesures visant à améliorer la coopération internationale sur le plan du vieillissement

58. Un autre objectif du cadre est d'accroître la coopération internationale à l'appui des activités nationales de mise en œuvre. La capacité nationale en matière de vieillissement peut être renforcée au moyen de diverses formes d'aide internationale : formation de partenariats aux niveaux national et international; appui à une recherche et à une politique reposant sur des faits probants; coopération technique; programmes de formation; et aide financière. Il pourrait s'agir de

¹⁰ Disponible au <http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/MIPAA/GuidelinesAgeingfinal13%20Dec2006.pdf>.

missions consultatives techniques dans les États Membres sur demande et d'une aide multilatérale et bilatérale aux pays dans la mise en œuvre des politiques et des programmes liés au vieillissement. Des organisations non gouvernementales telles que HelpAge International, l'Association internationale de gérontologie et de gériatrie et la Fédération internationale du vieillissement continueront également à jouer un rôle indispensable dans la mise en œuvre du programme d'action sur le vieillissement.

59. Le cadre permet également d'explorer les résultats de la coopération internationale en matière de vieillissement et les obstacles rencontrés, y compris le réseau des entités des Nations Unies, des commissions régionales, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, la coopération bilatérale et les milieux universitaires. Sur la base de ces conclusions, les États Membres peuvent déterminer ce qu'ils souhaitent obtenir en matière de coopération internationale future, depuis une aide supplémentaire au renforcement des capacités nationales à des carrefours pour échanger des informations et des données d'expérience.

C. Procédure d'élaboration du cadre stratégique d'exécution

1. Renforcer les principaux acquis

60. Grâce au premier processus d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, les États Membres ont été en mesure d'identifier certains des principaux acquis dans le domaine du vieillissement depuis 2002, par exemple l'attention croissante accordée aux besoins de sécurité du revenu pour les personnes âgées, qui se traduit par l'élaboration de régimes de retraite dans les pays qui n'en avaient pas et la volonté de renforcer ces régimes dans les pays où il y en a déjà, de manière à assurer leur solvabilité pour les générations futures. D'autres acquis sont la promulgation d'un certain nombre de lois pour promouvoir la non-discrimination à l'égard des personnes âgées.

61. En planifiant la mise en œuvre pour les cinq années à venir, les États Membres peuvent s'appuyer sur ces acquis. Une partie de ce travail consiste à identifier les politiques et les programmes qui ont donné des résultats et – ce qui est peut-être plus important – à déterminer la raison de leur succès. Dans certains cas, l'action de diverses parties prenantes, y compris des organisations de personnes âgées, a pu être déterminante; dans d'autres, c'était peut-être des considérations d'ordre financier.

2. S'employer à surmonter les principaux obstacles

62. Le cadre stratégique d'exécution peut également tirer profit d'un examen des obstacles et des lacunes qu'a révélés le processus d'examen et d'évaluation. Certes, les solutions ne sont pas toujours évidentes, mais comprendre la source des problèmes peut être un élément important de l'élaboration d'une stratégie pour les surmonter.

63. Les obstacles les plus tenaces à l'application du Plan d'action de Madrid sont notamment l'absence persistante de la volonté politique d'aborder les questions de vieillissement; le manque de ressources financières et humaines; et l'impréparation à la nécessité de fournir des services de longue durée aux personnes âgées. Grâce à ce cadre, les États Membres pourraient tenter d'élaborer des stratégies permettant de

surmonter ces obstacles et de multiplier les chances de succès dans les années à venir.

V. Recommandations en vue d'une action future

64. Sur la base des enseignements tirés du premier processus d'examen et d'évaluation à l'échelle mondiale, **l'Assemblée générale voudra peut-être recommander aux États Membres de concevoir des stratégies en vue d'aplanir les obstacles à l'application du Plan d'action de Madrid, sur la base d'approches prenant en compte toutes les phases de la vie et la solidarité entre les générations de manière à accroître les chances de succès dans les années à venir.**

65. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander au Secrétaire général de faire traduire le guide pour l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au niveau national (disponible en anglais seulement) dans les autres langues officielles de l'ONU, pour permettre aux États Membres de mieux en tirer parti.**

66. Comme indiqué dans le cadre stratégique d'exécution, **les États Membres souhaiteront peut-être s'attacher en particulier à choisir des objectifs prioritaires nationaux qui soient réalistes, faisables et qui aient le plus de chances d'être atteints dans les années à venir. Ils voudront peut-être également définir des cibles et des indicateurs en vue de mesurer les progrès de la mise en œuvre. Les États Membres sont en outre encouragés à présenter leurs vues sur les grandes lignes du cadre stratégique d'exécution, de manière à ce qu'elles soient prises en compte dans le projet final du cadre qui sera présenté à la Commission du développement social en février 2009.**

67. En outre, **l'Assemblée générale souhaitera peut-être recommander aux États Membres de faire mieux connaître le Plan d'action de Madrid, notamment en renforçant les réseaux de coordonnateurs nationaux chargés des questions de vieillissement, qui travaillent avec les commissions régionales, et d'obtenir l'aide du Département de l'information afin d'élargir la couverture médiatique des questions de vieillissement. À cette fin, les États Membres voudront peut-être réaffirmer le rôle des coordonnateurs des Nations Unies chargés des questions relatives au vieillissement, élargir celui des commissions régionales en la matière et allouer des ressources supplémentaires à ces activités, de manière à faciliter la coordination des organisations non gouvernementales nationales et internationales qui s'occupent des questions de vieillissement et à renforcer la coopération avec les milieux universitaires sur le programme de recherche sur le vieillissement.**

68. **S'agissant de la célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée générale souhaitera peut-être demander au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, à sa soixante-quatrième session, un rapport portant spécifiquement sur les droits des personnes âgées.**